

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 21 JUIN À 19h30**

L'an deux mille seize, le vingt et un juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de Crégy-lès-Meaux, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gérard CHOMONT, maire.

Présents : M. Gérard CHOMONT, Mme Joëlle BORDINAT, M. Guy PIPET, Mme Gisèle DEVIE, M. Luc AIREAULT, Mme Nicole LEKEUX, Mme Jeannine FOUILLET, M. Youssef IDRISSE-OUAGGAG M. Boudjema HAMELAT, Mme Valérie MEYNET, M. Lionel TEXIER, Mme Ginette SYLVANISE, M. Frédéric LAMIDET, M. Guillaume LANDAT, M. Jacques NEDELLEC, M. Louis MENDY, Mme Marie-Yvonne LE BIHAN.

Ont donné pouvoir :

Mme Elisabeth GASBARIAN à Mme Jeannine FOUILLET,  
M. Bruno ROUGIER à Mme Joëlle BORDINAT,  
Mme Estelle DROIN-BALLIOT à M. Guy PIPET,  
M. Stéphane DESMET à Mme Ginette SYLVANISE,  
Mme Danièle ROUX à M. Jacques NEDELLEC.

Absents :

M. Francis BAUDIS, Mme Nathalie CHARTIER-HEBERT, Mme Sabine ABA, Mme Khedidja NEBZRY, M. Carlos MENDES.

Mr Guillaume LANDAT a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h33.

**Informations Générales**

Travaux et Urbanisme :

- Déploiement de la fibre sur Crégy : les repérages d'Orange sont en cours pour l'installation des coffrets de répartition. Les travaux devraient commencer en septembre 2016 au Blamont.
- Suite à un rendez-vous avec les représentants du Crédit Agricole, ces derniers ont signé une convention avec la commune pour mettre gracieusement à notre disposition un terrain à l'entrée de Chaillouët. Cette parcelle sera entretenue par nos services et permettra aux collégiens d'y pratiquer des activités sportives.
- Le 22 avril la rue de la Fontaine Sarrazin fut inaugurée après 5 mois de travaux.
- Réfection de la Tour des Carmes Nord : la mairie a mis fin à la mission de maîtrise d'œuvre confiée à un cabinet d'architectes. En effet ces derniers préconisaient des travaux qui faisaient exploser le budget. Les entreprises dont le marché avait été notifié lors de la restauration de la tour Sud sont venues sur place pour actualiser leurs offres qui dataient de 2012. Les travaux devraient débuter en septembre.
- Concernant les subventions pour la construction de l'école maternelle du Blamont : nous sommes dans l'attente de la notification par la Préfecture des sommes allouées au titre de la DETR 2016.
- Les travaux de réfection du parking derrière la mairie sont terminés. 9 places ont été créées, réservées au personnel de la mairie.

- Les travaux de réaménagement de la cour Rostand débuteront cet été pendant les vacances scolaires. Ils permettront d'enlever les rondins de bois et d'agrandir la zone de jeu.
- Nous avons rencontré le nouveau Sous-Préfet de Meaux le 2 juin pour évoquer avec lui le projet de changement des limites communales et la demande de DETR pour l'école maternelle du Blamont.
- Les travaux de voirie de la rue des Carrières dans le cadre du contrat triennal de voirie ont débuté. La durée des travaux est d'un mois.

#### ↳ Finances :

- Avec Mme BORDINAT nous avons rencontré M. PRETRE, le nouveau Trésorier de Meaux. Ce dernier a rappelé que les comptes de la commune sont excellents, le délai de paiement des factures étant de 10 jours.
- Le tribunal administratif de Melun a rendu sa décision dans l'affaire qui opposait la commune aux consorts PETTEX SORGUE et BOUTONNE relative aux nuisances sonores de la salle Signoret Montand. La commune a été condamnée à verser 15 000€ aux demandeurs, mais cette somme sera garantie par les entreprises ayant réalisé les travaux qui ne sont pas conformes aux normes d'insonorisation.

#### ↳ Scolaire :

- La kermesse de l'école Tati le 28 mai s'est très bien déroulée ainsi que la fête de l'école et la fête du jeu samedi dernier.
- Sectorisation du collège de Crégy les Meaux : suite à la réunion le 13 avril au Conseil départemental de Melun plusieurs hypothèses ont été soumises aux différents élus afin de déplacer des collégiens vers le collège Frot de Meaux, le collège Georges Sand devant arriver en sur-capacité dès 2020. Le 12 mai, l'ensemble des représentants des communes dont les enfants sont scolarisés dans notre collège (Crégy les Meaux, Chauconin Neufmontiers, Penchard, Barcy, Chambry, Marcilly, Villeroy, Ivorny, Le Plessis aux Bois et le Plessis l'Evêque) se sont réunis et à l'unanimité, aucune commune ne souhaitait être sectorisée au collège Frot. Une nouvelle réunion s'est déroulée le 30 mai à la mairie de Nanteuil les Meaux. L'hypothèse qui conviendrait le mieux au conseil départemental serait la sectorisation des collégiens du Blamont à Frot. Une réunion s'est tenue le 20 juin avec les représentants des parents d'élèves pour recueillir leur avis sur cette sectorisation.

#### ↳ Associations, sports et culture :

- La commission culture de la CAPM a évoqué la possibilité d'avoir une carte de bibliothèque unique permettant l'accès à l'ensemble des bibliothèques de la CAPM.
- Les travaux de réfection des allées du parc de loisirs sont en cours. Un nouvel enrobé sera réalisé ainsi que l'installation de l'éclairage.
- Le projet de création de terrain de pétanque n'est pas inscrit au budget 2016.
- Le 13 juin, les collégiens lauréats du prix George Sand et Robert Le Foll ont visité l'Assemblée Nationale.
- Lors de la dernière Assemblée Générale de l'association de foot, les dirigeants ont souhaité connaître la position de la commune concernant l'aménagement d'un terrain synthétique. Considérant les travaux sur l'école du Blamont, les investissements seront consacrés à ce projet pour les 3 années à venir. D'autre part, les dirigeants ont demandé :
  - o S'ils pouvaient occuper le gymnase le dimanche pour s'y entraîner
  - o Si la commune pouvait participer financièrement à la pratique du foot en salle à Meaux l'hiver.

#### ↳ Autre points abordés :

- Notre police municipale est dotée depuis le 12 mai d'un cinémomètre afin de contrôler la vitesse dans les rues de la commune.
- La Présidente de l'association Horizons Nouveaux remercie la municipalité pour l'octroi de la subvention annuelle.
- C'est avec une grande joie que j'ai célébré le mariage de Thérèse TRONCON, notre bibliothécaire le samedi 11 juin.
- Les noces d'or de Mr et Mme GUERIN ont été célébrées samedi dernier.
- M. Guy PIPET souhaite avoir la parole pour évoquer le contentieux entre Mme FILLETTE et l'ACSL. M. Guy PIPET précise que dans l'affaire qui oppose à l'ACSL à Mme FILLETTE, un nouveau jugement condamne l'association à verser 1500€. En conséquence, l'association devrait récupérer 1900€ sur les 3400€ déjà encaissés par la plaignante.

#### ↳ Point Calendrier :

- La Fête de l'Eau aura lieu dimanche 26 juin au Canal de l'Ourcq.
- Pour la Fête Nationale, rdv pour la retraite aux flambeaux mercredi 13 juillet à 22h à la place Jean Rostand puis feu d'artifice à 23h au stade. Jeudi 14, des animations sont prévues au parc de loisirs pour les enfants ainsi qu'un concours de pétanque et BBQ pour les seniors.
- La journée des associations va se dérouler le samedi 3 septembre. Nous ne connaissons pas encore le lieu, soit la salle Signoret Montand ou comme l'année dernière, la rue des Carrouges

### **Approbation du compte-rendu du 12 avril 2016**

M. Nédellec estime le compte-rendu du dernier conseil municipal succinct et partisan.

### **1. Avenant n°1 au marché de gestion des activités périscolaires, de la maison des jeunes et du conseil municipal des jeunes**

Rapporteur : Mme Nicole Lekeux

La ligue de l'enseignement du Val de Marne est titulaire du marché de gestion des activités périscolaires, de la maison des jeunes et du conseil municipal des jeunes, depuis septembre 2015. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter l'avenant n°1 à ce marché ayant pour objet :

- d'une part, d'intégrer au marché l'animation de la pause méridienne à l'école élémentaire Jean Rostand à compter du 1er septembre 2016, pour un montant annuel de 45 000€,
- d'autre part, de réviser les modalités financières du marché afin de se conformer aux exigences de la Caisse d'Allocation Familiale. Le contrat initial prévoyait le versement des subventions de prestation de services ordinaires à la ligue de l'enseignement, qui déduisait cette subvention de ses prix. Dorénavant, les subventions de la CAF, estimées à 77 700€, seront versées directement à la commune.

M. Nédellec veut savoir si la Ligue 94 s'occupait de la pause méridienne à l'école Rostand.

Mme Lekeux répond que non, ce sont les agents de la mairie qui gèrent la pause méridienne.

M. Nédellec souhaite connaître le montant des économies réalisées sur le budget de la masse salariale.

Mme Lekeux précise que cette économie devrait être de l'ordre de 4000€ environ.

Mr Chomont précise qu'il y aura moins de soucis pendant la pause méridienne car les enfants seront encadrés par des animateurs qu'ils connaissent déjà.

Mme Lekeux ajoute que cela va faciliter la gestion du personnel notamment lors des absences ou maladies des agents mairie.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

## **2. Décision modificative n°1 au budget communal**

Rapporteur : Mme Joëlle Bordinat

L'avenant n°1 au marché de gestion des activités périscolaires, de la maison des jeunes et du conseil municipal des jeunes est présenté à ce conseil municipal. L'intégration au marché de l'animation de la pause méridienne à l'école élémentaire Jean Rostand à compter du 1er septembre 2016 a été prévu au budget primitif 2016.

En revanche, la révision des modalités de versement de la Caisse d'Allocation Familiale, à la commune et non à la ligue de l'enseignement, doit être intégrée à la présente décision modificative. Il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement la somme de 77 700€ en dépenses au chapitre 011 « Charges à caractère général » et la même somme en recettes au chapitre 74 « Dotations et participations ».

Par conséquent, la décision modificative n°1 au budget communal, s'équilibre en section de fonctionnement à 77 700€ en dépenses et en recettes, soit un budget total de la section de fonctionnement de 6 038 281€.

Le dispositif de l'Etat d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements prévoit le versement de 196 980€ à la commune pour la construction des logements des Closeaux. Cette recette sera inscrite au chapitre 13 « Subventions d'investissement reçues ».

Il est proposé d'inscrire les dépenses suivantes en section d'investissement :

- chapitre 27 « Autres immobilisations financières » : 90 000€ pour la consignation à la Caisse des Dépôts du prix de vente de la propriété située 16 rue Roger Salengro, sur laquelle la commune a exercé son droit de préemption, droit contesté par le vendeur devant le juge.
- chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 106 980€ pour les travaux de réfection de la cour de récréation de l'école Jean Rostand.

Par conséquent, la décision modificative n°1 au budget communal, s'équilibre en section d'investissement à 196 980€ en dépenses et en recettes, soit un budget total de la section d'investissement de 3 082 579.16 €.

M. Nédélec demande d'où proviennent ces 77 700€, et si dans cette somme il y a le coût supplémentaire de l'encadrement de la pause méridienne.

Mme Lekeux précise que cette somme sera versée par la CAF directement à la commune et non plus au prestataire comme auparavant.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

## **3. Décision modificative n°1 au budget de l'eau potable**

Rapporteur : Mme Joëlle Bordinat

Le budget de l'eau potable est soumis à la récupération de la TVA par la voie fiscale, comme les entreprises.

Afin de régulariser les déclarations de TVA 2015 et 2016, un montant de 100€ doit être inscrit au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ». La présente décision modificative s'équilibre par une diminution de 100€ du chapitre 011 « Charges à caractère générales ».

Par conséquent, le montant total des dépenses de la section de fonctionnement reste inchangé.

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

#### **4. Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux**

Rapporteur : Mme Joëlle Bordinat

Monsieur Bernard PRETRE remplace Monsieur Louis-Marie MAINGRET aux fonctions de Comptable du Trésor à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

L'article 3 de l'arrêté du 16 décembre 1983, relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor, précise qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

L'article 4 de cet arrêté précise les modalités de calcul de cette indemnité en fonction des dépenses des trois années précédentes. A titre indicatif, le montant de l'indemnité perçue en 2015 par Monsieur Louis-Marie MAINGRET au taux maximum de 100% était de 863€.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la fixation du taux de l'indemnité de conseil de Monsieur Bernard PRETRE au taux proposé de 100%.

Pas de question.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

#### **5. Demande de subvention pour la participation au rallye 4L Trophy**

Rapporteur : M. Luc Aireault

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Maxime COURSOL, un administré de la commune, qui dans le cadre de ses études à l'Ecole Nationale Supérieure de Céramique Industrielle de Limoges souhaite participer au rallye 4L Trophy.

Ce raid, qui part de Biarritz pour arriver à Marrakech, a pour objectif final d'aider l'association « Enfants du désert » à financer la mise en place de nombreux équipements scolaires au Maroc.

Ainsi les équipages embarquent à bord de leur 4L du matériel et des fournitures scolaires qui seront remis aux enfants les plus démunis du Maroc.

En 2016, 25 000€ de dons ont été reçus. Le raid a aussi permis de financer la construction de deux salles de classe.

Afin d'aider cet étudiant à réaliser ce défi, la commune se propose de l'aider financièrement au montage de ce projet dont le coût prévisionnel est de 7 550€. La somme proposée est de 1 500€, en contrepartie, le logo de la commune apparaîtra sur le véhicule.

M. Nédélec juge le montant de la subvention important. Il ajoute que cela représente 20% du budget alloué à cet article. De plus, selon un article du journal « Le Monde », ce rallye serait une « colo des sables ».

M. Chomont indique que des projets importants ont déjà été financés par la mairie.

M. Nédélec indique que ce projet est une aventure qui sert de prétexte pour s'amuser dans les dunes.

M. Mendy précise que l'intention est louable.

M. Chomont précise qu'il s'agit d'aider un jeune de la commune qui nous sollicite pour un beau projet.

La délibération est passée au vote :

Pour : 19

Abstentions : 3 (Mesdames Roux et Le Bihan, M. Nédélec).

## 6. Subvention exceptionnelle aux communes de Seine-et-Marne sinistrées

Rapporteur : M. Guy Pipet

L'Union des Maires de Seine-et-Marne appelle aux dons pour les communes sinistrées par les inondations et plus particulièrement pour les petites communes rurales.

En effet, ces communes doivent faire face à l'urgence, aider les sinistrés, maintenir les services publics opérationnels, avant toute reconstruction ; ce qui nécessite d'importants moyens financiers.

En cela, la commune de Crégy-lès-Meaux souhaite être solidaire avec ces communes en versant une aide exceptionnelle de 1 000€.

M. Nédélec indique que le montant de la subvention est faible par rapport à celle versée au rallye 4L Trophy.

Mme Le Bihan ajoute que la somme est ridicule au vu des sinistres.

M. Chomont indique que le montant de la subvention a été fixé en fonction des ressources de la commune.

Mme Le Bihan demande si le montant de la subvention peut être revu à la hausse.

Mme Bordinat répond que cela n'est pas possible car le montant est fixé en fonction du budget de la commune M14.

Cette dépense n'était pas prévue à l'avance dans le budget et nous devons faire avec ce qu'il nous reste dans le chapitre budgétaire.

La délibération est passée au vote :

Pour : 21

Abstentions : 1 (Mme Le Bihan).

## 7. Modification des limites communales de Crégy les Meaux et Penchard

Rapporteur : M. Youssef Idrissi-Ouaggag

Monsieur le Maire informe l'assemblée :

- que la configuration de la limite communale actuelle pose des problèmes de gestion des différents espaces publics, notamment au regard du domaine communal, privé, public et départemental,
- que ces problèmes découlent des modifications importantes des dessertes de la voirie, notamment lors de la réalisation de la déviation de Meaux,
- qu'initialement l'axe du chemin rural dit « de Reims » constituait la limite communale entre les communes de Crégy et Penchard,
- qu'actuellement la rue du Stade (chemin GR1) se trouve située pour moitié sur les communes de Crégy et Penchard. Celle-ci dessert exclusivement la commune de Penchard. De ce fait, il paraît plus cohérent de décaler la limite communale afin qu'elle soit située intégralement sur la commune de Penchard et que cette dernière en assure l'entretien,
- que le projet présenté sur la base du plan établi par le Cabinet GREUZAT tend à rétablir la limite communale à l'axe des voiries séparant les communes de Crégy et Penchard.

Il ajoute qu'il a rencontré dernièrement Madame le Maire de Penchard qui est favorable à cette modification.

Le Cabinet GREUZAT, géomètre-expert, a été missionné pour élaborer le dossier de modification des limites communales ainsi que la procédure d'enquête publique.

M. Nédélec demande si la nouvelle limite séparative laisse le chemin à Penchard.

M. Chomont répond que oui et cela permet de rééquilibrer les territoires entre Penchard et Crégy.

M. Nédélec demande si le tracé suit la limite de la RN 330.

M. Chomont précise que le tracé reste dans l'axe de la voirie. La mairie de Penchard va récupérer la moitié du chemin sur la longueur. Le projet a été présenté à Monsieur le Sous-Préfet et une enquête publique sera réalisée.

La délibération est passée au vote : adoptée à l'unanimité.

## **8. Avis sur le projet de périmètre de la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts de la Goële et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux**

Rapporteur : M. Gérard Chomont

Le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Seine et Marne a été arrêté par le Préfet le 30 mars 2016 et notifié à la commune de Crégy les Meaux le 14 avril 2016.

Ce schéma prévoit entre autre la fusion de la Communauté de Communes des Monts de la Goële et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

L'article 35-III de la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que cet arrêté doit recueillir l'avis des organes délibérants des EPCI intéressés ainsi que les communes incluses dans le périmètre.

Les organes délibérants disposent d'un délai de 75 jours à compter de la notification pour se prononcer. A défaut de délibération dans les délais, l'avis sera réputé favorable.

Par conséquent, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur le projet de périmètre fusionnant la Communauté de Communes des Monts de la Goële et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux.

Pas de question.

La délibération est passée au vote :

Pour : 18

Contre : 3 (Mesdames Roux et Le Bihan, M. Nédélec)

Abstentions : 1 (M. Mendy)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h26.